

Document de
La Banque Mondiale

A N'UTILISER QU'A DES FINS OFFICIELLES

Rapport No. 4105-MOR

ROYAUME DU MAROC

ETUDE SECTORIELLE SUR L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

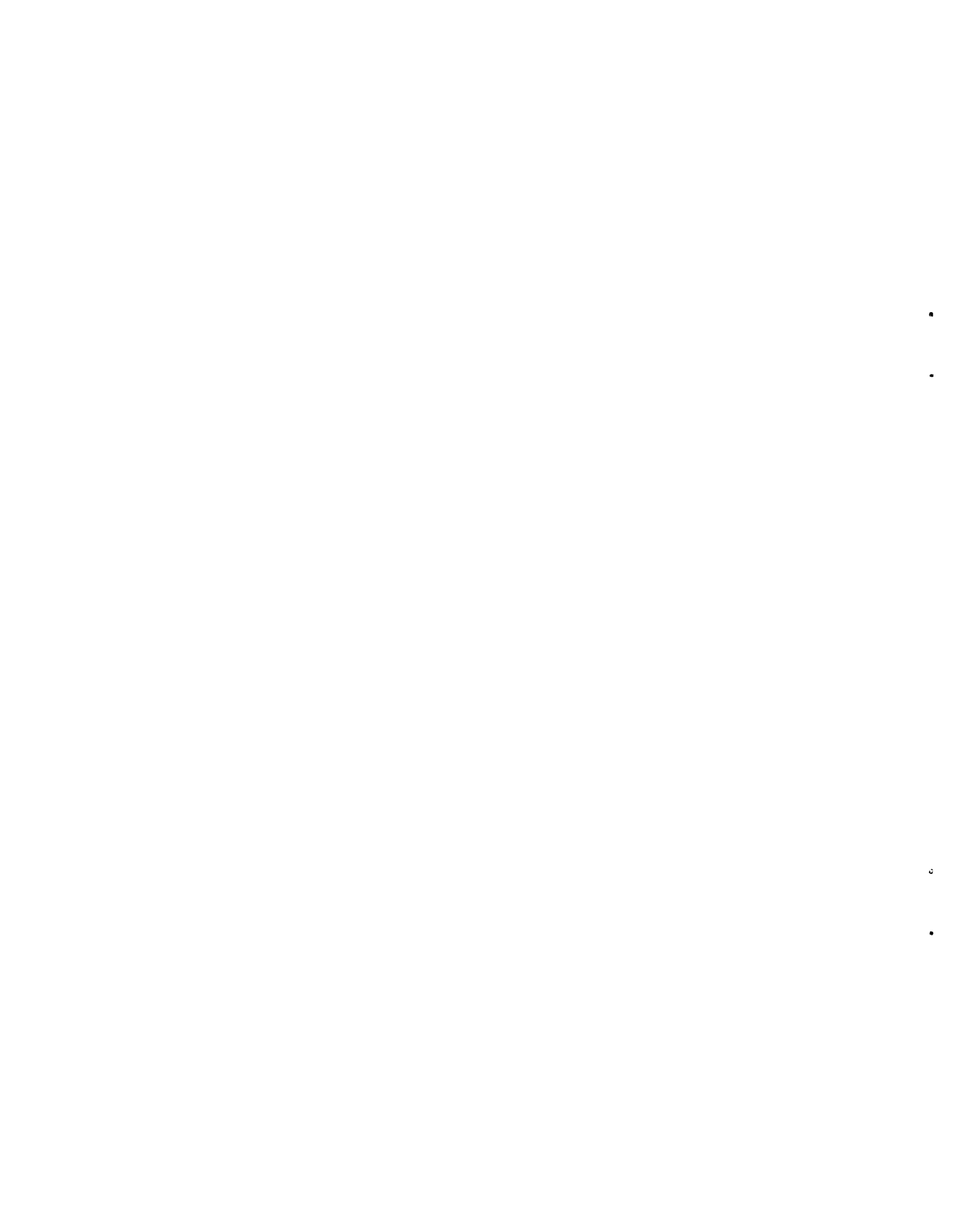
II. INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
(Volume II de VI)

10 juin 1983

Division de l'Education et des Ressources Humaines
Bureau Regional Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord

TRADUCTION NON-OFFICIELLE A TITRE D'INFORMATION

Le présent document fait l'objet d'une diffusion restreinte, et ne peut être utilisé par ses destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Sa teneur ne peut être autrement divulguée sans l'autorisation de la Banque Mondiale.



ROYAUME DU MAROC

ETUDE SECTORIELLE SUR L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Table des matières

	<u>Page No.</u>
LISTE DES ABREVIATIONS	
DONNEES DE BASE	
INTRODUCTION	
I. DESCRIPTION GENERALE	
A. Rappel des faits.....	I-1
Topographie, population et ressources.....	I-1
Economie	I-2
Système d'enseignement et de formation	I-3
Stratégie en matière d'éducation.....	I-6
B. Problèmes liés à l'enseignement et à la formation	I-7
Efficacité des écoles primaires.....	I-8
Ralentissement de l'expansion de l'enseignement supérieur.....	I-11
Intensification des activités de formation professionnelle.....	I-12
Contenu des programmes et champ d'application de la formation agricole.....	I-13
Compression des dépenses.....	I-15
II. INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	
A. Introduction.....	II-1
B. Les investissements en éducation/formation....	II-3
Estimation des programmes d'investissement.	II-3
Propositions en vue de la diminution des dépenses	II-5
Capacité d'exécution des programmes	II-9

C. Coûts de fonctionnement du système	
éducation/formation	II-11
Coûts et dépenses actuelles.....	II-11
Perspectives financières.....	II-13
Propositions en vue d'une diminution des coûts	II-14
Dépenses de fonctionnement des centres de formation	II-23
III. ENSEIGNEMENT GENERAL	
A. Organisation du système scolaire et universitaire	III-2
B. Principes, objectifs et priorités.....	III-5
C. Analyse du système	III-8
Plan du Ministère de l'éducation	III-8
Insuffisances et difficultés du système	III-9
Développement de la scolarisation	III-10
Enseignants	III-14
Gestion administrative	III-15
Recherche pédagogique	III-19
Efficacité interne	III-19
Déséquilibres	III-21
D. Conclusions et recommandations.....	III-22
Réforme de l'enseignement.....	III-22
Problèmes prioritaires.....	III-23
Eléments d'une stratégie	III-27
IV. ENSEIGNEMENT ET FORMATION AGRICOLES	
A. Ressources Humaines pour le Développement agricole	IV-1
Situation de l'agriculture au Maroc	IV-1
Politique de développement agricole	IV-2
Ressources humaines en milieu rural	IV-3
Cadres Techniques agricoles	IV-6
B. Formation Professionnelle Agricole: Les CRAFA ..	IV-8
Essai de bilan	IV-8
C. Formation des Cadres du Développement Agricole ..	IV-12
Enseignement supérieur agricole	IV-12
Enseignement technique agricole	IV-15
D. Conclusions	IV-23

V. FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

A.	Le contexte.....	V-1
	Le cadre socio-économique	V-1
	Besoins en main d'oeuvre	V-2
	Les enquêtes spécialisées	V-4
B.	La formation professionnelle	V-8
	Catégories de formation	V-8
	La formation des travailleurs qualifiés et semi-qualifiés	V-8
	Ministère de l'éducation nationale	V-12
	Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OTTEFP)	V-15
	Ministère du commerce et de l'industrie.....	V-23
	Ministère de l'habitat	V-26
	Ministère des affaires sociales et de l'artisanat Ministère de l'Équipement et de la Promotion Nationale	V-28
		V-29
C.	Problèmes majeurs et domaines d'intervention possibles	V-30
	Vue générale	V-30
	Les problèmes	V-30
	Domaines susceptibles d'un appui de la Banque	V-37

VI. ENSEIGNEMENT DE TYPE NON SCOLAIRE

A.	Introduction	VI-1
B.	Programmes de type non scolaire actuellement en vigueur	VI-2
	Formation professionnelle pour garçons	VI-3
	Formation professionnelle pour jeunes filles .	VI-4
	Centres d'apprentissage artisanal	VI-6
	Programmes d'Alphabétisation	VI-8
	Télévision éducative: la radio/télévision scolaire marocaine (RSTM)	VI-9
C.	Conclusions et recommandations	VI-10
	Définition des objectifs	VI-10
	Formation féminine	VI-11
	Formation artisanale	VI-12
	Education de base	VI-13
	Formation des enseignants	VI-14
	Financement	VI-14
	Equivalence	VI-15



ROYAUME DU MAROC

ETUDE SECTORIELLE SUR L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

II. LES PROGRAMMES INVESTISSEMENTS EN EDUCATION ET FORMATION: FAISABILITE ET PERSPECTIVES FINANCIERS

A. INTRODUCTION

2.01 Le Projet de Plan de développement économique et social 1981-85 prévoit d'importants programmes d'investissements en faveur du système d'éducation-formation, environ 14.150 millions de dirhams, soit 6,4% du total des investissements envisagés au cours de cette période^{1/}. Ces programmes permettraient de poursuivre la croissance des différents niveaux d'éducation au taux moyen annuel de près de 12% contre environ 8% entre 1978 et 1980 et de tripler, approximativement, la capacité d'accueil de la formation professionnelle. Dans le cadre de l'étude du secteur de l'éducation-formation au Maroc, le présent rapport a pour objet essentiel l'examen de ces programmes d'investissements sur le plan financier, de la capacité d'exécuter ces programmes; et des conséquences qu'ils entraînent en terme de dépenses de fonctionnement.

2.02 Au cours de la période triennale 1978-1980, l'évolution des effectifs de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire a été à peu près conforme aux prévisions alors que les crédits prévus, s'élevant à 2.906 millions de dirhams ont fait l'objet d'engagements à 97% et d'émissions à 83%. Les effectifs des universités nationales se sont accrus selon un taux moyen annuel de 17,7% et les crédits disponibles, 440,5 millions de dirhams, ont été engagés à 90% et émis à 65%. En ce qui concerne la formation professionnelle, le tiers seulement des places pédagogiques prévues a été créé et les objectifs de formation n'ont été atteints qu'à 77%. Sur les 500 millions de dirhams disponibles, 81% ont été engagés et 65% ont été émis. Le caractère partiel des réalisations s'explique notamment par la brièveté de la période couverte par le Plan triennal qui n'a pas permis l'exécution de l'ensemble des projets inscrits au Plan, une partie non négligeable de ceux-ci étant en cours d'achèvement. Ces retards ont provoqué un décalage entre la capacité d'accueil vraie et les effectifs accueillis par le système et, par conséquent, une dégradation des conditions d'enseignement et de formation.

2.03 Sur un total de 14,150 millions de dirhams, l'enseignement bénéficie de 12.000 millions environ, soit près de 85% de l'ensemble et la formation de près de 2.150 millions, soit plus de 15% de l'ensemble. Au sein de l'enseignement, les programmes les plus importants concernent l'enseignement

^{1/} Ce montant, évalué en dirhams de 1981, couvre une période quinquennale.

Le montant disponible, évalué en dirhams de 1978, pour la période triennale précédente s'élevait à 3.846,5 millions de dirhams.

secondaire général (44,1%), primaire (21,8%) et universitaire (17,3%). Pour la formation, les départements ministériels recevant les plus grosses masses de crédits sont le Travail et la Formation Professionnelle--OFPPT (25,9%), le Tourisme (13,4%), l'Agriculture et la Réforme Agraire (8,7%). On notera qu'afin d'assurer l'achèvement des projets lancés en fin de plan, les programmes d'investissements concernant l'enseignement prévoient des crédits disponibles au-delà du terme du Plan.

2.04 Cinq questions se posent quant à la faisabilité des programmes d'éducation-formation présentés dans le Plan:

- (a) les programmes envisagés sont-ils cohérents avec les objectifs déclarés?
- (b) le montant de ces programmes a-t-il été estimé convenablement?
- (c) y-a-t-il des probabilités suffisantes pour que le financement des programmes prévus soit assuré?
- (d) la capacité des administrations et des entreprises sera-t-elle suffisante pour que les programmes soient exécutés dans les délais prévus?
- (e) les frais de fonctionnement entraînés par les investissements envisagés pourront-ils être supportés par le budget de l'Etat?

2.05 Le sérieux des travaux préliminaires accomplis par les services intéressés à l'élaboration du Plan (Ministère du Plan et une vingtaine de départements ministériels responsables d'activités éducatives), aussi bien que l'examen du document lui-même, laissent penser que les programmes d'investissements prévus concernant la création et l'extension d'établissements d'enseignement et de formation, aussi bien que les actions envisagées concernant la formation du personnel enseignant, permettraient d'atteindre les objectifs fixés s'ils étaient exécutés dans les délais envisagés. Une réponse positive peut donc être donnée à la première question.

2.06 Il ne peut être répondu à la troisième question que par un examen des problèmes de financement global du Plan qui n'est pas dans le champ couvert par la présente étude; néanmoins le rapport de synthèse comprend une indication sur l'ordre de priorité à observer pour le cas où l'ensemble des programmes d'investissements prévus ne pourrait être financé.

2.07 Les deux chapitres suivants, consacrés respectivement aux investissements et aux dépenses de fonctionnement entraînés par ceux-ci, contiennent des réponses aux deuxième, quatrième et cinquième questions. On notera simplement que, du fait de la concurrence entre les différents secteurs, le spécialiste de l'éducation ne peut répondre que partiellement aux questions posées sur la capacité d'exécution et la possibilité pour le budget de l'Etat de supporter les frais de fonctionnement.

B. LES INVESTISSEMENTS EN EDUCATION-FORMATION

Estimation des programmes d'investissement

2.08 Etant donné la brièveté du temps disponible, seule l'estimation des programmes consacrés à l'enseignement primaire, à l'enseignement secondaire (sous ses deux modalités: général et technique), ainsi qu'à la formation pédagogique a été étudiée. Ces investissements représentent près de 70% de l'ensemble des investissements prévus pour le système d'éducation-formation au cours de la période 1981-85 (Annexe 1).

2.09 Concernant l'enseignement primaire (18,5% des investissements totaux), le Plan prévoit:

- (a) la construction de plus de 21.000 salles de classe, 700 cantines et près de 2.200 logements d'instituteurs en milieu rural (2.436 millions de dirhams); et
- (b) l'achèvement de 87 écoles primaires des 3ème et 4ème projets Education (177 millions de dirhams).

2.10 Le Plan précise également que l'enveloppe fixée ne saurait permettre la réalisation du programme retenu si les différentes opérations de celui-ci ne sont pas adaptées aux crédits proposés. C'est ainsi que plus de 60% des classes devraient être construites en préfabriqué (coût unitaire 55.000 dirhams, équipement compris quelle que soit la zone d'implantation) et 40% "en dur" (163.000 dirhams, équipement compris).

2.11 Les coûts des classes "en dur" peuvent être appréciés par référence à ceux, actualisés pour 1981, observés lors de l'exécution du 3ème projet Education. Sur la base de 100 m² brut pour une salle de classe accueillant une quarantaine d'élèves, la construction de celle-ci coûterait 145.000 dirhams (honoraires d'architecte et services techniques inclus). Avec les 18.000 dirhams restants, il serait possible de fournir l'équipement et le mobilier nécessaires (soit 450 dirhams par élève, alors que le projet Education prévoit 550 dirhams, équipement et mobilier des logements et de l'atelier compris). Le coût servant de base aux estimations du Plan semble donc correct et même assez large.

2.12 Les coûts des classes préfabriquées ont été estimés sur la base du coût de construction tel qu'il apparaît dans des marchés récemment passés (40.000 dirhams pour 56 m² utiles), et d'une estimation de l'équipement et du mobilier nécessaires pour une classe (15.000 dirhams). Cette estimation est également correcte. L'estimation des coûts des logements et des cantines, sur les mêmes bases, n'appelle aucune observation particulière. On signalera que lors de l'examen du projet du Plan par le Parlement, la distribution entre classes "en dur" et classes préfabriquées a été contestée et que des constructions "normales", c'est-à-dire conformes à l'environnement et moins coûteuses, ont été préconisées pour les bâtiments scolaires (paragraphe 1.19).

2.13 L'enseignement secondaire représente 43,5% des investissements totaux. Dans ce domaine, le Plan prévoit la construction et l'équipement de:

- 10.240 salles d'enseignement général)
- 1,918 salles d'enseignement scientifique)
- 1.447 salles d'enseignement spécialisé)
- 4.744 millions de
- 96 salles d'enseignement originel)
- dirhams
- 674 logements de fonction)
- 190 internats de 120 places chacun (467 millions de dirhams);
- les premières tranches de cinq lycées techniques de 1.000 places chacun (356 millions de dirhams);

ainsi que l'achèvement de la construction et de l'équipement de:

- 5 lycées d'enseignement général (3ème projet Education) (81 millions de dirhams);
- 11 lycées techniques (4ème projet Education) (506 millions de dirhams).

2.14 Le Plan indique que les coûts unitaires retenus:

- 316.000 dirhams pour une salle d'enseignement général,
- 2.457.000 dirhams pour un internat de 120 places,

sont très élevés et doivent être réduits au cours de la période 1981-85.

2.15 Pour juger de la fiabilité des estimations du Plan, on peut se référer aux coûts des lycées d'enseignement général construits et équipés dans le cadre du 3ème projet Education. Un lycée de 1.200 places comprenant 250 places d'internat et 7 logements coûterait de 24 à 28 millions de dirhams selon sa localisation (honoraires d'architecte et services techniques inclus), soit 20.000 à 23.000 dirhams environ par élève. Pour accueillir approximativement 330.000 élèves supplémentaires entre 1980 et 1985, les investissements prévus au Plan s'élèvent à 5.292 millions de dirhams (soit 16.000 dirhams par place) alors que selon les normes du 3ème projet, 275 lycées seraient nécessaires pour les abriter, soit un investissement de 6.600 à 7.600 millions de dirhams. La différence, soit 1.300 à 2.300 millions de dirhams s'expliquerait, notamment, par le coût de près de 1.250 logements et de 46.000 places en internat inutiles selon les normes du Plan. Les estimations du Plan se situent donc dans une fourchette acceptable en ce qui concerne l'enseignement général secondaire.

2.16 Quant à l'enseignement technique, les investissements prévus sont conformes aux estimations du 4ème projet Education.

2.17 Les investissements prévus en formation pédagogique représentent 7,5% des investissements totaux. Les opérations prévues sont les suivantes:

- création de 4 centres de formations d'instituteurs (86 millions de dirhams);
- création de 7 centres pédagogiques régionaux (211 millions de dirhams);
- création de 8 écoles normales supérieures (457 millions de dirhams);
- création de 2 ENSET à Fès et à Marrakech (153 millions de dirhams); et
- achèvement, tranformation, aménagement, extension de divers établissements (151 millions de dirhams).

2.18 La comparaison des investissements prévus avec quelques références relatives aux projets Education indique que les estimations ont été faites en prenant une marge de sécurité suffisante.

2.19 Les coûts unitaires utilisés pour estimer le montant des investissements à prévoir au cours de la période 1981-85 semblent généralement suffisants pour que les programmes soient réalisés dans de bonnes conditions. Néanmoins, le Plan insiste lui-même fortement sur la nécessité de réduire le coût unitaire et les contacts avec diverses instances ont permis d'orienter la réflexion sur ce point.

Propositions en vue de la diminution des dépenses

2.20 Une réduction de la charge de l'Etat dans le domaine des investissements peut résulter de plusieurs mesures parmi lesquelles:

- la participation d'autres agents au financement des investissements;
- la déconcentration;
- la pratique du double-tour;
- la modulation des effectifs selon les besoins en cadres et personnel qualifié;
- la normalisation et la préfabrication;
- la modification des procédures; et
- la création d'une cellule d'architecture au sein du Ministère de l'éducation nationale.

2.21. Participation d'autres agents au financement des investissements: Soit qu'il finance les investissements sur ses ressources propres, soit qu'il procède pour ce faire à des emprunts, l'Etat supporte la charge des dépenses d'investissement et le problème est de savoir dans quelle mesure

cette charge peut être transférée à d'autres agents. Dès maintenant, on constate un effort des collectivités locales qui ont construit sur leurs ressources propres une centaine de locaux scolaires en 1981. La participation des collectivités locales est donc possible, elle est d'ailleurs effective dans de nombreux pays du Tiers-Monde, dans les zones rurales notamment, mais il convient d'examiner comment et dans quelles conditions elle pourrait être élargie. Dans bien des cas cette participation aura du mal à se développer du fait de l'insuffisance des ressources des collectivités. Différentes formules doivent donc être étudiées, parmi lesquelles:

- (a) la construction par les moyens de la collectivité avec une aide de l'Etat sous une forme financière ou sous la forme de la fourniture de certains matériaux (ciment, tôle, menuiserie, etc.); et
- (b) la construction par l'Etat avec fourniture de certaines prestations par la collectivité (étant donné le volume du sous-emploi actuel, le coût d'opportunité d'une prestation de main-d'oeuvre peut être estimé à zéro). Il est essentiel de ne pas s'enfermer dans une formule rigide et d'utiliser dans chaque cas précis celle qui semble la mieux adaptée à la situation.

2.22 Afin d'éviter qu'elle ne s'étende de façon anarchique, il conviendrait probablement de mettre en place un mécanisme de participation au niveau central (auprès de la division de l'équipement et des constructions scolaires) et au niveau des délégations ou des provinces. Grâce à ce mécanisme on assurerait, notamment:

- (a) la cohérence entre les implantations envisagées et les indications de la carte scolaire;
- (b) l'aide matérielle de l'Etat aux collectivités prenant l'initiative des constructions scolaires; et
- (c) l'appui technique aux travaux et le contrôle du respect des normes.

2.23 La participation souhaitée des collectivités sera d'autant plus facile à obtenir, et pourra se développer d'autant plus rapidement, qu'on n'exigera pas qu'elles mettent en oeuvre des techniques de construction qui leur sont étrangères. La conception de constructions "normales" lancée lors de la discussion du projet de Plan au Parlement répond à ce souci. Il s'agit, en fait, de constructions conformes à l'environnement, c'est-à-dire utilisant les techniques et les matériaux du lieu. De telles constructions peuvent donc être réalisées sans difficultés par la collectivité mais, évidemment, en respectant les normes imposées et en y apportant un soin particulier. Elles pourraient présenter l'avantage supplémentaire de constituer pour la collectivité un modèle en vue d'une amélioration de l'habitat traditionnel. Leur entretien ne présenterait pas plus de difficulté que leur construction.

2.24 Quelle qu'en soit la forme, la participation des collectivités à l'effort de construction scolaire constitue un gage de leur intérêt pour le développement de la scolarité. Dans la mesure où des problèmes se poseraient à propos du financement de l'ensemble des programmes inscrits au Plan, l'une des premières mesures à prendre pourrait consister à ne créer de nouvelles écoles ou à ne reconstruire de nouvelles classes que si la participation des collectivités, urbaines ou rurales, est acquise. Cette condition serait un frein à des exigences d'autant plus faciles à formuler par la population qu'aucune contrepartie ne lui est demandée. De toute façon, la participation des collectivités constitue un axe de réflexion et d'action susceptible d'entraîner une forte réduction, au moins 50%, des dépenses d'investissement concernant l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire du premier cycle, c'est-à-dire des deux niveaux d'enseignement qui doivent se développer massivement pour répondre aux besoins sociaux.

2.25. Déconcentration: Depuis 1979, les constructions d'écoles primaires "en dur" sont confiées aux gouverneurs des provinces qui relèvent du Ministère de l'intérieur. Cela permet aux entreprises locales d'intervenir et aura peut-être pour conséquence une diminution des coûts. On ne saura à quoi s'en tenir sur ce dernier point que lors de la liquidation des marchés en cours de réalisation. En tout état de cause, susciter un mouvement d'activités au niveau local est souhaitable, en particulier pour la création d'emplois. La déconcentration peut également avoir des conséquences heureuses sur la capacité d'exécution des programmes d'investissements (paragraphe 1.34).

2.26. Pratique du double-tour: La pratique du double-tour quotidien qui consiste à accueillir deux groupes d'élèves successivement dans les mêmes locaux permet, en principe, de diminuer de moitié les locaux scolaires nécessaires pour un effectif d'élèves donné et, par conséquent, divise par deux les dépenses d'investissement. Cette pratique largement répandue dans de nombreux pays du Tiers-Monde, où l'on observe même parfois trois tours, est expérimentée au Maroc sous la forme de l'alternance (au cours d'une même journée: première session groupe I, première session groupe II, deuxième session groupe I, deuxième session groupe II) et elle touche actuellement 100 écoles primaires. Elle n'est possible que s'il existe suffisamment d'enfants dans l'aire de recrutement de l'école pour "alimenter" un deuxième tour, elle n'est donc pas utilisable dans les zones rurales à faible densité démographique. Dans l'hypothèse où 20% des effectifs supplémentaires de l'enseignement primaire au cours de la période 1981-85, soit 227.000 élèves, seraient soumis au double-tour, la diminution du montant des investissements à prévoir serait de 450 millions de dirhams, étant entendu qu'il s'agit d'écoles urbaines construites "en dur". Cette rentabilisation des investissements grâce, notamment, à l'organisation systématique de cours du soir en vue du perfectionnement du personnel en service, serait particulièrement souhaitable pour les établissements de formation professionnelle, qui comportent un matériel très coûteux.

2.27. Modulation des effectifs selon les besoins en cadres et personnel qualifié: La modulation évoquée ci-dessous (paragraphe 2.22 à 2.25) aurait évidemment des conséquences sur le nombre des places pédagogiques à créer et, par conséquent, sur les programmes d'investissements de l'enseignement secondaire, supérieur et du système de formation.

2.28. Normalisation et préfabrication: La division de l'équipement et des constructions scolaires du MEN a déjà procédé à des études tendant à la normalisation des bâtiments scolaires, à la détermination de la structure optimale des établissements pour que ceux-ci soient pédagogiquement fonctionnels. La nécessité d'adapter les bâtiments à la superficie et au relief des terrains disponibles fait parfois obstacle à l'application systématique des normes fixées. La poursuite et le complément des efforts de normalisation, un respect plus rigoureux des normes, permettraient une meilleure maîtrise des coûts et faciliteraient le contrôle technique des travaux.

2.29 La fabrication d'éléments standardisés n'a pas été tentée jusqu'alors. Par contre, la préfabrication complète des bâtiments scolaires standard est largement pratiquée grâce à l'existence au Maroc d'une entreprise qui détient un monopole de fait dans ce domaine, et est équipée pour implanter ces constructions dans les diverses régions du territoire. La préfabrication permet de réduire des deux tiers le coût d'une place mais, dans sa conception actuelle, elle connaît des limites:

- elle ne permet pas la construction en étage, ce qui constitue un problème en ville où les terrains sont rares;
- elle n'est pas adaptée aux diverses conditions climatiques;
- souvent les autorités locales la refusent pour des raisons esthétiques; et
- elle nécessite un entretien minimum, en particulier pour les boiseries, alors que les crédits correspondants sont infimes.

On notera aussi que la préfabrication est une technique capitaliste qui, à l'inverse des constructions "normales" (paragraphe 1.19) ne recourt que faiblement à une main-d'oeuvre pourtant largement disponible.

2.30. Modification des procédures: Sans pouvoir affirmer, conformément à une opinion assez répandue, qu'un allègement des procédures dégagerait une économie de 30% sur le montant des investissements, il est certain que l'exigence d'une caution importante (nécessaire pour garantir l'accomplissement des travaux) et les retards aux paiements provoquent des agios bancaires considérables, évidemment répercutés sur le coût des investissements. Une étude devrait donc être entreprise en vue d'accélérer les procédures et de les rendre moins onéreuses pour l'entreprise, c'est-à-dire pour l'Etat. De même, on notera que la technique du lot unique pratiquée à l'occasion des appels d'offres lancés par la direction des projets Education provoque une élévation des coûts en créant des intermédiaires. La technique des lots cohérents, pratiquée par la division de l'équipement et des constructions scolaires du MEN permet, en principe, d'obtenir de meilleurs prix, mais il convient de tenir compte des retards et difficultés qu'entraîne une insuffisante coordination des travaux.

2.31. Création d'une unité d'architecture: Etant donné les dépenses provoquées, sous la forme d'honoraires versés à des cabinets d'architectes, par le contrôle de l'exécution des projets scolaires, 3,5 millions de dirhams en 1980, l'idée, reprise par le Plan, de la constitution d'une unité d'architecture au sein du MEN, a été lancée. On en espère des économies substantielles parce que les rémunérations des fonctionnaires sont très inférieures aux honoraires des architectes privés et en outre parce que le mode de calcul de ces honoraires ne les incite pas à faire pression sur les prix. Les choses sont cependant moins simples qu'elles ne paraissent, car il convient, d'une part, de disposer d'un personnel compétent qui peut ne pas être intéressé par les rémunérations de la fonction publique et, d'autre part, d'assurer à l'accomplissement des tâches une efficacité et une flexibilité que les méthodes administratives ne favorisent pas toujours. Une décision sur ce point ne devrait donc être prise qu'au vu des résultats de l'étude proposée plus bas.

Capacité d'exécution des programmes

2.32 On a vu en introduction que les pourcentages de réalisation du Plan 1978-80 au cours même du cycle triennal ont été assez faibles. La prolongation à cinq ans de la période couverte par le Plan aura, sans doute, des conséquences favorables sur l'achèvement des opérations lancées. Prudemment, des paiements hors Plan sont prévus dans les programmes 1981-85 concernant les investissements dans l'enseignement afin de couvrir cet achèvement. Si l'on se réfère au passé récent, à l'année 1979-80 par exemple, on constate que les réalisations effectives au cours de cette année ont été de 3.300 classes primaires, 1.150 classes et 1.200 places en internat (1.920 en 1977-78) dans le premier cycle secondaire, 810 classes et 1.200 places internat (2.400 en 1977-78) dans le second cycle secondaire. Ces réalisations effectives correspondraient, pour une période quinquennale, à environ 75% des classes primaires, 60% des classes secondaires, 50% des places en internat (95% si l'on prend pour référence l'année 1978-79) des programmes prévus pour la période 1981-85.

2.33 Un effort d'aménagement, de construction, d'équipement sensiblement supérieur, devra donc être mis en oeuvre en 1981-85 et exigera la mobilisation de moyens considérables. Les programmes dans le domaine de l'éducation-formation venant en concurrence avec les programmes des autres secteurs, c'est globalement qu'il conviendrait d'apprécier la capacité d'exécution du Plan. On présentera ci-après, néanmoins, quelques réflexions limitées à l'exécution des programmes d'éducation-formation.

- (a) La participation des collectivités locales aux constructions scolaires (paragraphe 1.16 à 1.20), en multipliant les agents d'intervention accroîtrait sensiblement la capacité d'exécution. Cette intervention devrait, certes, être contrôlée, orientée, soutenue, mais elle n'en constituerait pas moins un apport d'énergies nouvelles au service de l'exécution des programmes.

- (b) L'objectif de la déconcentration (paragraphe 1.21) est précisément d'accroître la capacité d'exécution en transférant des responsabilités aux gouverneurs des différentes provinces. Il est possible ainsi d'obtenir le concours d'entreprises locales et de mettre leur potentiel de production au service des programmes d'investissements. Pour des raisons d'efficacité, il semble souhaitable d'alléger les procédures et de prévoir l'inscription directe au budget provincial des crédits correspondant aux investissements à réaliser, au lieu d'opérer une délégation de crédits du MEN aux gouverneurs.
- (c) La modification des procédures évoquée plus haut (paragraphe 1.28) n'aurait pas que des incidences financières; en raccourcissant les délais elle permettrait une exécution plus rapide des programmes.
- (d) Si l'on ne prend en considération que les seules activités relevant du MEN, il n'est pas évident que la répartition actuelle des responsabilités de l'exécution des programmes d'investissements valorise au mieux la capacité d'exécution des programmes. Les instances concernées sont les suivantes:
 - (i) le service central du MEN, pour les investissements relatifs aux services communs centraux et extérieurs;
 - (ii) la direction des projets Education, pour les projets bénéficiant d'un financement de la Banque Mondiale;
 - (iii) les gouverneurs de province, qui relèvent du Ministère de l'intérieur, pour la construction des écoles primaires "en dur";
 - (iv) le Ministère de l'équipement, qui délègue les crédits aux chefs d'arrondissement, pour la construction des établissements secondaires;
 - (v) la direction de la planification du MEN pour les écoles primaires préfabriquées et les établissements de formation des cadres de l'éducation nationale, ainsi que pour l'équipement des écoles primaires et des établissements secondaires des rubriques (c) et (d) ci-dessus.

2.34 Pour définir plus précisément et mettre en oeuvre avec plus de chances de succès les diverses mesures susceptibles de réduire les charges de l'Etat et d'accroître la capacité d'exécution, il convient de procéder à une évaluation sérieuse des modes actuels d'exécution des programmes d'investissements en éducation-formation. Cette évaluation devrait couvrir les instances participant à l'exécution de tous les programmes, y compris les programmes hors MEN, et déboucher sur des propositions, en vue:

- (a) d'une répartition plus efficace des tâches ou même d'une concentration de ces tâches au sein d'un nombre réduit d'instances;
- (b) d'une définition des mécanismes de participation des collectivités locales;

- (c) d'une normalisation plus rigoureuse des constructions et de l'équipement scolaires;
- (d) d'une modification des procédures; et
- (e) de la création éventuelle d'une cellule d'architecture au sein du MEN.

Cette étude devrait également déterminer les coûts actuels d'investissements ainsi que les conséquences, sur ces coûts, des propositions faites.

C. COUTS DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'EDUCATION-FORMATION

2.35 Le projet de Plan 1981-85 ne contient aucune indication sur les dépenses de fonctionnement entraînées par les investissements envisagés. Il faut donc trouver ailleurs les données de base nécessaires aux projections. Les seules informations disponibles suffisamment complètes concernent le Ministère de l'éducation nationale, qui absorbe près des sept huitièmes des ressources budgétaires du système d'éducation-formation. On notera que la Commission permanente de la formation professionnelle et de l'emploi a chargé l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) d'une étude sur les dépenses et coûts des diverses institutions de formation professionnelle et de formation des cadres. Grâce aux résultats de cette étude, il sera possible d'avoir une vue globale des problèmes que pose le financement du système d'éducation-formation. En fin de ce chapitre, on évoquera cependant les problèmes financiers soulevés par le fonctionnement de l'OFPPT et d'autres institutions concourant à la formation.

Dépenses et coûts actuels

2.36 Au cours des dernières années, les dépenses totales du MEN ont constitué environ 19% d'un budget de l'Etat que lui-même représentait entre 30 et 32% du PIB. La proportion de ces dépenses dans le PIB était voisine de 6%. Si on limite l'observation aux seules dépenses de fonctionnement, celles du MEN représentaient 26 à 29% de celles de l'Etat et 5% du PIB (Annexe 2).

2.37 Alors que la croissance annuelle du PIB, en termes réels, s'élevait à 6,2% entre 1973 et 1981, celle des dépenses de l'Etat s'élevait à 10,3% (10,1% pour le seul fonctionnement) et celle des dépenses du MEN à 9,1% (10,8% pour le seul fonctionnement). Il y a donc une forte élasticité positive des dépenses par rapport au PIB (coefficient 1,810 pour les dépenses de fonctionnement de l'Etat et 1,985 pour les dépenses de fonctionnement de l'Education) et les dépenses de fonctionnement du MEN croissent plus vite que celles de l'Etat (coefficient d'élasticité 1,096). On constate cependant un ralentissement considérable de la croissance entre 1977 et 1980 et même une croissance négative pour les dépenses totales et pour les investissements de l'Etat (Annexe 3).

2.38 On observe des différences sensibles entre les taux annuels de croissance des différentes modalités éducatives (Annexe 4). L'enseignement supérieur se détache par une croissance beaucoup plus rapide (24,7% au total)

que l'enseignement secondaire (9,9%) ou que l'enseignement primaire (7,7%). Pour ces deux dernières modalités, on notera la croissance plus rapide des dépenses de personnel. En 1981, les dépenses du MEN se répartissaient de la manière suivante: supérieur 19,0%, secondaire 45,5%, primaire 35,5% contre respectivement 8%, 48,9% et 43,1% en 1973 (Annexe 5).

2.39 Les éléments disponibles ne permettent pas de distinguer les coûts de l'année-élève respectifs des différentes filières de l'enseignement universitaire ou ceux des deux modalités d'enseignement secondaire (général et technique)^{1/}. Les coûts estimés (arrondis) pour 1981 sont les suivants (Annexe 6):

	Dirhams	Index
Supérieur	7.440	1.200
Secondaire	2.210	356
Primaire	620	100

Le coût unitaire du primaire correspond à près de 18% du PIB per capita. On indiquera à titre de référence que cette proportion est, approximativement, de 12% en Algérie et 13% en Tunisie.

2.40 On remarquera le poids des dépenses de personnel: 73% environ; celui des dépenses bénéficiant directement aux élèves et étudiants (pré-salaire des élèves des formations pédagogiques, bourses, internats, etc.): près de 24%; et le caractère négligeable des dépenses de matériel, un peu plus de 3% dont la plus grande partie est allouée au fonctionnement des services centraux. Cela signifie une absence presque complète de matériel pédagogique dans les établissements universitaires et scolaires et explique, dans une bonne mesure, la médiocrité des rendements. Les établissements ne distribuent ni fournitures scolaires ni manuels aux élèves, un crédit limité pour la reproduction des textes permet de distribuer aux niveaux secondaire et supérieur quelques polycopiés. Les crédits d'entretien des bâtiments sont infimes.

^{1/} On sait seulement que des crédits sont délégués aux lycées comportant des sections techniques pour le fonctionnement des ateliers (matières premières, petites réparations, entretien) pour un montant d'environ 320 DH/élève dans les lycées visités par la Mission. Soixante établissements secondaires ont fait récemment l'objet d'une enquête en collaboration avec l'Institut international de planifications de l'éducation (IIPE), le dépouillement des questionnaires remplis est en cours.

2.41 Par contre, la proportion des dépenses bénéficiant aux élèves et étudiants paraît très élevée dans plusieurs modalités éducatives. Ainsi, elles représentent 60% du budget de l'enseignement supérieur, 80% des dépenses de l'ENS, 76% de celles des CPR et 44% de celles des CFI. On rappellera que les élèves des établissements de formation pédagogique reçoivent un pré-salaire, et l'on peut se demander si ce régime particulier continue à être nécessaire.

2.42 La proportion des dépenses de personnel est restreinte dans l'enseignement supérieur, près de 35%, mais considérable dans l'enseignement secondaire, plus de 93%, et l'enseignement primaire, près de 97%. Conséquence des avantages indiqués ci-dessus, les coûts annuels des élèves des formations pédagogiques sont élevés, plus du double de celui des étudiants des universités.

2.43 Les rémunérations brutes annuelles arrondies du personnel enseignant marocain calculées sur la base du 5ème échelon de l'échelle correspondante, avec 4 enfants, résidence à Rabat, sont les suivantes en 1981:

-- Instituteur (échelle 7, indice 242):	21.050 dirhams
-- Professeur 1er cycle secondaire (échelle 9, indice 317):	29.200 dirhams
-- Professeur 2ème cycle secondaire (échelle 10, indice 377):	36.600 dirhams

Perspectives financières

2.44 Sur la base des coûts précédents et des objectifs quantitatifs du Plan 1981-85, on peut tenter d'estimer les dépenses de fonctionnement du MEN pour 1985. Procéder ainsi signifie que l'on ne remédie en aucune manière aux insuffisances du système actuel. Il ne s'agit donc là que d'une approche grossière fournissant un ordre de grandeur de la dépense à prévoir. La dépense totale s'élèverait à 6.260 millions de dirhams, répartie par niveau de la manière suivante: supérieur 22 %, secondaire 46 %, primaire 32 %, ce qui va dans le sens de la tendance observée.

2.45 Si l'on suit les indications du Plan, le PIB croîtrait à un rythme de 6,50% par an, en termes réels, entre 1981 et 1985 sur la base d'un PIB estimé à 78 milliards de dirhams pour 1981^{1/} et s'élèverait à 100 milliards en 1985. Afin d'équilibrer dépenses et ressources, le budget de fonctionnement du MEN devrait s'élever à 6.260 millions en 1985. Si l'on respecte la tendance observée en appliquant le coefficient d'élasticité calculé sur la période 1973-80 entre le budget de fonctionnement du ministère et celui de l'Etat (1,096) ce dernier s'élèverait à 23.400 millions de dirhams en 1985. Une telle évolution ne serait pas aberrante puisqu'elle suppose une croissance annuelle de 11 % pour le budget de fonctionnement de l'Etat et de 12% pour le budget de fonctionnement de l'éducation nationale entre 1981 et 1985 contre, respectivement 10 et 11 % au cours de la période 1973-80.

^{1/} Il s'agit du PIB de départ de la période du Plan, estimé en année normale, c'est-à-dire ne tenant pas compte des répercussions des conditions climatiques ayant affecté la campagne agricole 1980-81.

2.46 On peut considérer ces perspectives comme hypothèse haute, mais les compléter par une hypothèse basse tenant compte des effets d'une conjoncture défavorable (croissance zéro en 1981 et 1982, les trois années suivantes bénéficient d'une croissance annuelle de 5 %, la croissance des dépenses de fonctionnement de l'Etat et de l'éducation restant celle de l'hypothèse haute).

2.47 L'annexe 7 présente les conséquences de ces diverses hypothèses:

- (a) relation entre "Fonctionnement de l'Etat" et PIB : la proportion était de 18,1 % en 1980 : l'hypothèse haute, 23,4% entraînerait une croissance sensible de la pression fiscale, l'hypothèse basse, 26,7%, est encore plus défavorable car il est évident que le maintien des activités de l'Etat dans le cas d'une croissance ralentie accentuerait la pression;
- (b) relation entre "Fonctionnement de l'Education" et PIB : la proportion était de 5 % en 1980, elle serait de 6,3 (hypothèse haute), ou 7,2 (hypothèse basse);
- (c) relation entre "Fonctionnement de l'Education" et "Fonctionnement de l'Etat" : la proportion, 26,7 % se tient dans la fourchette des années récentes.

2.48 En conclusion, on peut dire qu'en l'absence d'une croissance élevée ou d'un effort particulier pour l'éducation au détriment des autres secteurs, il ne sera possible d'accueillir les effectifs prévus par le Plan qu'au prix du maintien de conditions de travail jugées, à juste raison, insuffisantes et avec des difficultés pour faire face à la progression irréductible, même à prix constants, des traitements et salaires, pour cause d'ancienneté ou de promotion. Il convient, cependant, d'examiner la possibilité de réduire certaines dépenses, ce qui permettrait d'allouer les économies réalisées à des rubriques plus significatives pour un développement harmonieux du système.

Propositions en vue d'une diminution des coûts

2.49 Une diminution des dépenses en MEN peut résulter de plusieurs mesures dont les plus significatives seront examinées ci-dessous. Il s'agit de:

- (a) la participation d'autres agents au financement de l'éducation;
- (b) la pratique du double-tour;
- (c) l'amélioration des rendements;
- (d) la modulation du système selon les besoins en cadres et personnel qualifié;
- (e) la modification du régime des bourses et des internats; et
- (f) la nationalisation du corps professoral.

2.50 Participation d'autres agents au financement de l'éducation: Le budget de l'Etat finance entièrement les dépenses de personnel de l'enseignement public ainsi que des dépenses de matériel, mais dans une mesure très insuffisante (matériel d'enseignement, transports, impression, fournitures, manuels scolaires, etc.) et les dépenses de bourses, d'internat, de cantine. En principe, les collectivités locales n'interviennent pas dans le financement du fonctionnement de l'éducation. On a vu plus haut (paragraphe 1.16 à 1.20) que leur participation aux investissements et à l'entretien des installations devrait être stimulée. Il est illusoire d'espérer qu'elles puissent simultanément participer au fonctionnement des activités éducatives.

2.51 Pratiquement, il appartient aux familles de munir les élèves de tout l'équipement individuel nécessaire (manuels, fournitures) et elles ne peuvent le faire que dans une mesure très réduite étant donné la faiblesse des revenus moyens. Dans bien des cas, d'ailleurs, la scolarisation des enfants constitue un manque à gagner durement ressenti par les familles. En plus, ces dernières versent à l'établissement une contribution au titre de l'association des parents d'élèves (deux dirhams par élève, dix dirhams par élève dans le secondaire) et au titre de la scolarité (dix dirhams par élève dans le secondaire). Les facultés contributives limitées des familles font obstacle à un transfert à leur charge de dépenses actuellement supportées par l'Etat. Il serait préférable de les stimuler pour qu'elles assument leurs obligations de fait dans de meilleures conditions. La création de coopératives scolaires au sein de chaque établissement serait un moyen pour les parents d'acheter les fournitures (cahiers, crayons, etc.) de manière plus avantageuse en obtenant des prix de gros où les élèves pourraient emprunter les manuels les plus nécessaires. L'accomplissement de ces objectifs limités serait déjà une amélioration sensible des conditions d'études. Tout autre effort constituerait une dispersion inefficace des moyens qui sont susceptibles d'être mobilisés.

2.52. Pratique du double-tour: On a déjà vu les effets possibles du double-tour sur la diminution des dépenses d'investissement (paragraphe 1.22). En outre, dans le cas où un seul maître s'occupe successivement des deux groupes d'élèves utilisant les mêmes locaux, le double-tour ne permet pas seulement de rentabiliser les installations mais aussi de doubler le ratio élèves/maitre, ce qui entraîne une division par deux des dépenses de personnel, c'est-à-dire de la quasi totalité des frais de fonctionnement.

2.53 Il convient d'observer que le double-tour, pratiqué sous cette forme dans plusieurs Etats, oblige à modifier les programmes, à les alléger afin de réduire l'horaire quotidien, ce qui en général entraîne la suppression des activités d'éveil, capitales pour le développement ultérieur de l'enfant. A cet inconvénient s'ajoute celui d'une surcharge du maître, peu propice à l'amélioration souhaitée des rendements. A titre indicatif, on peut préciser que si 20% des effectifs de l'enseignement primaire étaient soumis au double-tour, l'économie entraînée serait d'environ 190 millions de dirhams en 1985, soit près de 10% des dépenses totales de ce niveau d'enseignement.

2.54. Amélioration des rendements: La faiblesse des rendements est l'une des préoccupations majeures des responsables du système d'éducation. Le nombre d'années-élèves consommé pour accomplir une scolarité complète est de 8,6 au lieu de 5 dans le primaire, 5,3 au lieu de 4 dans le premier cycle, et de 4,2 au lieu de 3 dans le deuxième cycle secondaire; soit 19 années-élèves au lieu de 12 théoriques.

2.55 Une amélioration des taux de progression à l'intérieur de chacun des cycles d'enseignement et de formation grâce à la sélection, à l'orientation, au rattrapage, à une qualification plus élevée des maîtres et à des méthodes plus adaptées permettrait, sans doute, de diminuer le coût par élève formé, mais ce bénéfice ne se répercuterait pas entièrement sur les dépenses, au moins pour la décennie actuelle. En effet, les places libérées par une amélioration des rendements aux niveaux secondaire et primaire permettraient d'accélérer le processus de scolarisation et/ou de diminuer le ratio élèves/maitre. Il en serait de même pour les universités tant qu'un taux d'encadrement optimum ne serait pas atteint. En d'autres termes, une amélioration des rendements permettrait surtout d'élever le niveau des objectifs sans entraîner de dépenses supplémentaires.

2.56. Modulation du système d'éducation-formation selon les besoins en cadres et personnel qualifié: Les projections d'effectifs des trois niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur) ont été calculées pour le Plan sur la base du nombre des enfants de 7 ans entrant en première année primaire, en appliquant les taux d'abandon, de redoublement et de promotion observés au cours des années récentes. Concernant l'enseignement supérieur, on prévoit d'accueillir l'ensemble des bacheliers dans une structure par niveau (les trois cycles) et par spécialité que, progressivement, on cherche à compléter.

2.57 Logiquement, la projection des effectifs de l'enseignement supérieur devrait être modulée par référence aux besoins en formation résultant d'une étude de l'emploi futur. En effet, le respect de la notion d'égalité d'accès à l'éducation s'oppose à un développement non maîtrisé de l'enseignement supérieur tant que l'objectif d'un minimum d'éducation pour tous les jeunes marocains n'est pas atteint. Si l'on observe le montant relatif du coût annuel, l'entrée d'un étudiant en surnombre à l'université empêche 12 enfants d'accéder à l'école primaire. Lorsque les résultats de l'étude Education-Formation-Emploi envisagée seront disponibles, on pourra donner des objectifs quantitatifs et qualitatifs aux diverses filières de formation et procéder à une réallocation des ressources entre celles-ci et entre niveaux d'enseignement afin de procéder aux ajustements qui s'imposent. Ceci paraît le seul moyen d'éviter le gaspillage de ressources insuffisantes et l'accélération du chômage des intellectuels. Cette modulation des effectifs aurait des conséquences sur le développement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire dont la vocation est principalement d'alimenter l'enseignement supérieur. Une progression restreinte de ce cycle (mais avec une plus grande proportion de scientifiques) permettrait de faire porter davantage l'effort sur l'amélioration du profil des sortants et sur l'élévation des rendements du système qui engendrera de nouvelles économies.

2.58 De telles mesures visant à une adéquation plus étroite de la formation à l'emploi sont probablement les plus efficaces pour réduire les dépenses d'éducation, mais elles ne sont susceptibles de porter tous leurs fruits qu'à long terme. Il s'agit en fait de généraliser un système d'orientation-sélection déjà pratiqué dans les établissements d'enseignement supérieur relevant de plusieurs ministères techniques aussi bien que pour l'entrée dans les facultés de médecine et de pharmacie.

2.59. Modification du régime des bourses et des internats: Les dépenses à ce titre se sont élevées pour l'exercice 1980 à:

	Millions de dirhams
<u>Enseignement supérieur</u>	394
- Bourses à l'étranger et au Maroc <u>1/</u>	360
- Subvention aux cités universitaires	34
Soit 61,1% des dépenses totales de l'enseignement supérieur.	
<u>Enseignement secondaire</u> (général et technique)	72,8
- Bourses du deuxième degré	72,0
- Internats scolaires	0,8
Soit 4,5% des dépenses totales d'enseignement secondaire.	
<u>Enseignement primaire</u>	9,0
- Bourses du premier degré	0,4
- Fonctionnement des cantines scolaires	8,0
- Subvention aux internats scolaires	0,6

Pour l'ensemble des trois niveaux, 475,8 millions de dirhams étaient donc consacrés à ces dépenses qui représentaient 13,5% du budget du Ministère de l'éducation nationale, dont 11,2% pour le seul enseignement supérieur.

2.60 On ne peut espérer aucune réduction de ces dépenses pour le primaire, où les bourses sont appelées à disparaître peu à peu mais où les cantines scolaires devraient, en bonne logique, se développer.

2.61 Au niveau secondaire, le montant de la bourse de pensionnaire s'élève à environ 1.400 dirhams par an (440 dirhams par trimestre versés pendant neuf mois et demi), la bourse de demi-pensionnaire est d'un montant moitié moindre. Les sommes correspondantes sont perçues par les établissements

1/ Le montant des bourses inscrit au budget de l'enseignement supérieur concerne aussi bien les bourses dont bénéficient les étudiants des universités que celles dont bénéficient les étudiants des établissements de formation de niveau supérieur fonctionnant sous l'égide de divers départements ministériels.

d'accueil pour couvrir les dépenses d'internat (matériel, aliments, personnel de service). Selon le Plan, l'effectif des boursiers croîtrait proportionnellement à l'effectif des élèves du niveau secondaire. La dépense en 1985 s'élèverait donc à environ 120 millions de dirhams, soit 4,4% des dépenses totales de l'enseignement secondaire, et moins de 2,0% des dépenses totales du MEN.

2.62 Une réduction de ces dépenses ne peut résulter que d'une action dans deux directions:

- (a) une diminution du montant de la bourse, mais il est déjà difficile d'assurer le fonctionnement des internats en disposant de 5 dirhams par jour et par élève; ou
- (b) une diminution du nombre des bénéficiaires mais, malgré la multiplication des établissements secondaires, la poursuite des études au niveau du deuxième cycle (dans les sections techniques des lycées notamment) continuera à poser un problème quasi insurmontable aux jeunes ruraux s'ils n'ont pas la possibilité de bénéficier des services d'un internat.

2.63 Raisonnablement, on ne peut attendre une réduction significative de ces dépenses que d'une modification du régime des bourses et des cités universitaires de l'enseignement supérieur. Sur plus de 86.000 étudiants des universités nationales en 1980-81, 50.754 sont boursiers, soit la majeure partie des étudiants en plein temps. Le montant de la bourse est de 4.334 dirhams pour le premier et le deuxième cycles, et de 8.554 dirhams pour le troisième cycle. On notera que ces montants n'ont pas changé depuis 1977 et que leur pouvoir d'achat a donc diminué sensiblement. Les étudiants bénéficient aussi des services des cités universitaires où les redevances perçues ne couvrent qu'une partie du prix de revient, le reste étant couvert par une subvention budgétaire. Les redevances s'élèvent à 40 dirhams par mois pour une chambre et à 1,040 dirhams par repas alors que le coût réel de ce dernier est de 6 à 7 dirhams, sans compter les dépenses de personnel.

2.64 Il existait, par ailleurs, en 1980-81, environ 17.900 boursiers à l'étranger, dont 3.400 en Belgique, ceux-ci bénéficiant d'une bourse supérieure aux autres (9.763 dirhams par an contre 8.200 dirhams pour les premier et deuxième cycles et 16.632 dirhams par an contre 13.968 dirhams pour le troisième cycle). Ces montants n'ont pas été modifiés depuis 1979. On notera qu'entre 1979-80 et 1980-81 le nombre des boursiers au Maroc s'est accru de 6,5% alors que celui des boursiers à l'étranger s'est accru de 19,2%, ce mouvement étant dû à l'insuffisance de la capacité nationale d'accueil par rapport à une demande en accroissement rapide. En retenant l'hypothèse d'une croissance des dépenses proportionnelles à la croissance des effectifs des universités nationales et des établissements de formation des cadres relevant des divers départements ministériels, celle-ci s'élèverait à 780 millions de dirhams en 1985, approximativement, soit environ 56% des dépenses de l'enseignement supérieur et 13% de celles du MEN. Ces chiffres sont probablement sous-estimés étant donné la tendance à une croissance rapide des boursiers à l'étranger qui coûtent plus cher.

2.64 Avant d'évoquer la possibilité de modifier ce régime, il est nécessaire de préciser que les bourses d'enseignement supérieur jouent un rôle dans la distribution des revenus. Il s'agit en fait d'un pré-salaire et les étudiants, qui constituent un groupe de pression important, sont très sensibles à toute atteinte à ce qu'ils considèrent être leurs droits acquis.

2.65 Les possibilités d'une réduction des dépenses peuvent être examinées dans cinq directions:

- (a) une diminution du montant des bourses et la fixation des redevances (chambre, repas) à un montant plus proche des coûts réels;
- (b) la suppression de la bourse pour les étudiants présentant certaines caractéristiques;
- (c) la fixation du nombre des bénéficiaires en fonction des besoins en cadres et personnel qualifié;
- (d) la suppression des régimes spéciaux; et
- (e) le remplacement du régime des bourses par un système des prêts.

2.66. Diminution du montant des bourses et fixation des redevances à un montant plus proche des coûts réels: En fait, ces deux mesures sont étroitement liées. Le montant nominal des bourses au Maroc ayant été fixé en 1977, leur montant réel s'est réduit au rythme de la dépréciation monétaire (environ 8% par an au cours de ces dernières années). Si une réduction du montant nominal s'ajoutait à ce phénomène continu, il est probable que les organisations d'étudiants réagissent fortement. Il en serait de même d'un accroissement des redevances dont le montant nominal est resté le même pour les repas et a diminué pour les chambres (40 dirhams au lieu de 60 dirhams, selon une mesure d'ordre général prévoyant une réduction du tiers du loyer pour les gens ne disposant que de revenus modestes). Les montants des bourses et des redevances étant liés dans l'esprit des étudiants, toute action sur l'un des deux points provoquerait de leur part une revendication sur l'autre afin de rétablir une sorte d'équilibre. Il est donc difficile de modifier le statu quo, le seul jeu de la dépréciation monétaire permettant de diminuer le montant réel des bourses, pour autant que les boursiers ne protestent pas.

2.67. Suppression de la bourse pour les étudiants présentant certaines caractéristiques: On pourrait songer à exclure du bénéfice de la bourse les étudiants dont les familles disposent de revenus atteignant un certain plafond ou dont les résultats sont insuffisants. On remarquera que les difficultés économiques éprouvées par les familles du fait de la crise actuelle les rendront plus sensibles à la suppression d'un complément de revenus. Par ailleurs, des mesures concernant la suppression du bénéfice de la bourse pour des redoublants ou des triplants de l'université ont dû être rapportées récemment en réponse à l'hostilité des étudiants. En fait, les organisations d'étudiants s'opposent à ce genre de mesures car elles craignent qu'une application non objective des critères qui seraient retenus n'établisse une discrimination injustifiée entre étudiants.

2.68. Fixation du nombre des bénéficiaires en fonction des besoins en cadres et personnel qualifié: Dans la mesure où, comme indiqué plus haut (paragraphe 2.23), les effectifs de l'enseignement supérieur seraient modulés en fonction des besoins, le maintien du pourcentage actuel de boursiers provoquerait une variation du nombre de ceux-ci selon le volume de ces besoins.

2.69 Une autre approche consisterait à ne pas limiter les effectifs d'étudiants mais à n'accorder de bourses qu'aux étudiants accomplissant des études répondant à un besoin. On fournirait au système un nombre d'années-bourses égal au nombre d'emplois de chaque catégorie multiplié par le nombre théorique d'années de formation. Ces bourses seraient distribuées de la manière suivante: si 100 ingénieurs d'application dans une spécialité donnée sont nécessaires en 1986, 100 bourses seront attribuées lors de la rentrée de 1982 aux candidats les mieux placés sur les listes d'aptitudes à la suite d'un examen de sélection-orientation et 100 bourses seraient attribuées lors des rentrées de 1983, 1984 et 1985 aux élèves ayant obtenu les meilleurs résultats dans la filière correspondante l'année précédente. Cette mesure constituerait, à titre supplémentaire, un moyen très efficace d'amélioration des rendements. En réalité, cette mesure s'apparente à celles évoquées sous la rubrique précédente puisqu'elle provoque une discrimination, mais elle est fondée sur une référence exogène et probablement moins conflictuelle: les besoins en main-d'oeuvre.

2.70. Suppression des régimes spéciaux: On a vu plus haut (paragraphe 2.06) que les élèves des établissements de formation pédagogique bénéficient d'un pré-salaire qui se justifie dans la mesure où il permet de satisfaire les besoins prioritaires du système d'éducation en orientant vers cette formation des étudiants qui, autrement, seraient tentés d'entrer dans d'autres filières de formation. Il semble qu'avec la saturation progressive du marché de l'emploi, la formation pédagogique, qui offre un débouché assuré, deviendra de plus en plus attrayante. Dès que le recrutement des établissements ne posera plus de problèmes particuliers, il sera souhaitable de mettre leurs étudiants au régime commun des étudiants universitaires.

2.71. Remplacement du régime des bourses par un système de prêts: Dans l'état actuel des choses, le fait pour un jeune homme ou une jeune fille d'achever des études secondaires complètes constitue un privilège considérable, si l'on compare sa situation à celle de la grande majorité des jeunes Marocains qui ne trouvent pas l'occasion d'être scolarisés, ou qui sortent du système avant d'atteindre ce niveau. Convient-il de renforcer cette inégalité en accordant des facilités particulières à ceux qui entreprennent des études supérieures à la recherche de gains et d'un statut social plus élevé? A l'inverse, le pays a besoin de cadres qu'il convient de former sans qu'une discrimination de type socio-économique intervienne au stade de la sélection-orientation, et pour cela une aide aux étudiants est nécessaire.

2.72 Une réponse à ce dilemme est constituée par l'établissement d'un système de prêts qui exige que deux conditions soient remplies: l'existence d'un fonds renouvelé grâce aux remboursements ultérieurs des bénéficiaires, l'assurance qu'un débouché sera offert aux bénéficiaires de prêts à l'achèvement de leurs études. Ce dernier point est capital car le mécanisme se bloquerait faute d'une activité rémunératrice permettant les remboursements. Cette nécessité implique donc que le bénéfice de prêts ne soit accordé qu'aux étudiants accomplissant des études débouchant sur l'emploi, c'est-à-dire répondant à un besoin. L'implantation de ce système

exigerait la mise en place d'une institution et la constitution d'un fond. En fonctionnement complet, ce système permettrait de réduire de moitié les dépenses d'enseignement supérieur en 1985, les dépenses du MEN se trouvant diminuées de plus de 10%, car il faudrait compter avec les dépenses de fonctionnement de l'institution nouvelle.

2.73. Nationalisation du corps professoral: Les enseignants étrangers constituent une proportion importante du corps professoral:

- (a) 834, soit 29% dans l'enseignement supérieur en 1981-82 1/;
- (b) 442, soit 46% dans la formation des instituteurs et des inspecteurs primaires en 1979-80 2/;
- (c) 5.042, soit 16% dans l'enseignement secondaire général et technique en 1979-80 (inspecteurs compris) 3/; et
- (d) 585, soit 67% dans la formation des professeurs du secondaire en 1979-80 3/.

1/ La rentrée scolaire et universitaire 1981-82, MEN, Septembre 1981.

2/ Statistiques enseignement primaire 1979-80, MEN, Division des statistiques et évaluation.

3/ Statistiques enseignement secondaire 1979-80, MEN, Division des statistiques et évaluation.

2.74 La coopération française, dans ce domaine, est particulièrement importante puisqu'à la rentrée de 1981 ses effectifs s'élevaient à 4.135 professeurs (dont 371 volontaires du service national) répartis, approximativement, de la manière suivante par modalité:

Catégorie d'enseignement	Nombre	%
- Formation et encadrement pédagogique	1.110	27
- Supérieur (université, formation cadres)	585	14
- Secondaire (général, technique, formation cadres)	<u>2.440</u>	<u>59</u>
Total	<u>4.135</u>	<u>100</u>

Discipline	Nombre	%
- Mathématiques, sciences	2.210	53
- Français	1.190	29
- Langue	290	7
- Technologie-Ingénierie	250	6
- Autres	<u>195</u>	<u>5</u>
Total	<u>4.135</u>	<u>100</u>

2.75 Au cours des années récentes, le volume des coopérants français a fait l'objet d'une diminution constante, puisque l'effectif s'élevait à environ 7.000 professeurs en 1974. Dans l'enseignement secondaire général, on ne trouve pratiquement de coopérants que pour l'enseignement des sciences, du français et des langues; par contre, on constate une expansion dans la formation pédagogique et les formations du niveau supérieur, universités comprises.

2.76 La diminution de l'effectif des coopérants, souhaitée par la France, ne peut résulter, à moyen terme, que d'un effort important pour assurer la relève dans l'enseignement secondaire. Or il n'existe pas, à proprement parler, de plan de relève. Selon les indications contenues dans le Plan, la marocanisation concernerait 1.150 personnes dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle; en outre, on peut espérer que les 150 coopérants environ exerçant dans le premier cycle seraient effectivement remplacés. Par contre, plus de 350 postes de professeurs de l'enseignement technique ne pourraient être satisfaits que grâce au personnel étranger en 1985-86, soit 210 postes de plus qu'en 1981-82. Il y aurait donc une économie totale d'environ 1.100 coopérants dans le secondaire.

2.77 Malgré le nombre de Marocains poursuivant des études de troisième cycle au Maroc même ou à l'étranger, il ne semble pas qu'une diminution de la coopération française puisse être attendue au niveau supérieur étant donné les objectifs ambitieux du Plan concernant l'évolution des effectifs et l'amélioration de l'encadrement. Pour les mêmes raisons, il est probable que le recours à la coopération française a de fortes chances de se développer au profit de la formation pédagogique.

2.78 Faute d'indications plus précises, on pourrait retenir l'hypothèse d'une diminution de l'effectif des coopérants au rythme constaté entre 1974 et 1981, environ 7% par an, soit 25% entre 1981 et 1985, c'est-à-dire environ 1.000 personnes, chiffre très proche de celui qui a été estimé ci-dessus (paragraphe 2.35). Cela semble être un maximum car plus les coopérants ont des titres élevés ou sont spécialisés, moins il est facile de les remplacer.

2.79 On considèrera que ces 1.000 enseignants sont entièrement rétribués par le Maroc, ce qui est le cas des non-titulaires ou des titulaires des disciplines non scientifiques, c'est-à-dire du personnel dont les postes s'èront marocanisés en priorité. Le coût moyen annuel de ce type de personnel s'élève à environ 100.000 dirhams (rémunération + avantages sociaux + quote-part de prime d'installation--fiscalité marocaine). Le coût moyen annuel du personnel marocain correspondant est d'environ 30.000 dirhams. Le bénéfice de la marocanisation est donc de 70.000 dirhams par enseignant, soit 70 millions de dirhams pour 1.000 enseignants, c'est-à-dire 2,4% des dépenses d'enseignement secondaire de 1985 ou 1,1% des dépenses totales projetées du Ministère de l'éducation nationale pour cette même année.

2.80 On notera qu'au fur et à mesure que la marocanisation touchera des enseignants d'un niveau plus élevé, le gain pour le Maroc ira s'amenuisant car le coût de la part marocaine de la rémunération des coopérants est pratiquement semblable alors que le coût du personnel national correspondant s'élèvera. La réduction des dépenses à espérer de l'effort de marocanisation dans l'avenir est donc limitée. Une gestion attentive des ressources humaines nationales devrait tendre cependant au remplacement du personnel étranger chaque fois que cela est possible. Deux avantages s'ensuivraient: d'une part, une certaine diminution des dépenses d'éducation, d'autre part, la création d'un poste de travail pour un national qui, autrement, irait renforcer les rangs des chômeurs intellectuels.

Dépenses de fonctionnement de diverses institutions de formation

2.81 La connaissance du budget de fonctionnement des activités de formation des divers départements ministériels réclame une étude approfondie. Ces dépenses apparaissent sous des rubriques différentes selon les départements et, au sein d'un même département, le statut financier peut être différent d'un établissement à l'autre. Dans le cas du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, les deux établissements d'enseignement supérieur agricole sont financièrement autonomes et reçoivent une subvention du budget de l'Etat, mais au niveau de l'enseignement technique agricole, certaines écoles sont gérées comme précédemment alors que d'autres sont gérées comme des services administratifs normaux, le personnel étant payé directement par le trésor et ne figurant pas au budget de la direction de

l'enseignement agricole et de la recherche. Dans d'autres cas, certaines activités éducatives sont financées par des crédits relevant de diverses directions mais sans que le libellé des rubriques budgétaires permette d'identifier la dépense comme relevant de la formation.

2.82 Faute d'avoir pu procéder à cette étude, on indiquera seulement, en sachant que les chiffres présentés sont ou risquent d'être incomplets, que les dépenses prévues s'élevaient à:

- 41,3 millions de dirhams pour le Ministère de l'agriculture (1981);
- 85,8 millions de dirhams pour le Ministère de la jeunesse et des sports (1980);
- 62,1 millions de dirhams pour l'OFPPPT (Ministère du travail) (1981);

soit environ 200 millions de dirhams pour trois des départements dont les activités sont les plus significatives. Ensemble ils ont formé près du tiers des cadres et personnel qualifié de la période 1978-80 et ont touché 465 des effectifs de l'initiation professionnelle. Au cours de la période 1981-85, la formation des cadres et personnel qualifié leur incomberait à 40% et l'initiation professionnelle à 90%. Grosso modo, on peut retenir la somme de 600 millions de dirhams comme ordre de grandeur des dépenses de formation hors Ministère de l'éducation nationale en 1981.

2.83 Sur ces bases incertaines, on peut essayer de projeter les dépenses de formation. Le rythme moyen annuel de la formation des cadres et personnel qualifié passerait de l'indice 100 à l'indice 135 de la période 1978-80 à la période 1981-85, celui de l'initiation professionnelle de l'indice 100 à l'indice 165 d'une période à l'autre. En estimant que les dépenses de formation passeraient de 600 à 900 millions de dirhams de 1981 à 1985, l'erreur ne devrait pas être excessive.

2.84 L'OFPPPT présente, au sein du système, des caractéristiques particulières qu'il doit à son mode de financement. Ses ressources sont constituées par une taxe (1%) sur les salaires bruts versée par toutes les entreprises privées. De 1975 à 1981, les recettes de cette taxe sont passées de 23,6 millions à 62,1 millions de dirhams (estimation), soit une progression annuelle de 17,5% à prix courants. Des indications sur la répartition prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de l'Office par objet de dépense ainsi que des estimations de coût annuel par stagiaire sont présentées par ailleurs. On notera que les dépenses de personnel comptent pour 65% de l'ensemble. Ainsi que cela est souligné dans le rapport cité, l'ouverture de 13 instituts de technologie appliquée, qui doivent fonctionner dans le cadre de l'Office, va provoquer un surcroît aux seules ressources de la taxe. Une solution à ce problème (subvention du budget de l'Etat, élévation de la taxe, autres formules) ne peut être dégagée qu'après qu'un consensus aura été obtenu sur le rôle de l'OFPPPT, ce consensus étant donné par les responsables des formations relevant d'autres départements ministériels aussi bien que par les représentants des employeurs. Il s'agit là d'un des principaux points qui doivent être examinés afin d'établir une meilleure coordination et une répartition des tâches plus fonctionnelle au sein du système de formation.

2.85 Les diverses propositions faites plus haut concernant la réduction des dépenses d'éducation s'appliquent à la formation. La modulation du système selon les besoins en cadres et personnel qualifié prend, dans ce cas, tout son poids puisque la raison d'être des activités de formation est précisément de préparer à un emploi probable. La recherche de la rentabilité d'installations coûteuses doit être constante: utilisation en alternance pour la formation initiale, cours du soir pour le perfectionnement du personnel en service, etc. On notera que les rendements des formations sont en général satisfaisants et qu'il y a moins de gain à espérer de leur amélioration que dans les trois niveaux d'enseignement.

2.86 Si l'on retient, provisoirement, les chiffres présentés précédemment concernant les diverses institutions de formation, le système d'éducation-formation, dans son ensemble, absorberait 4.600 millions de dirhams en 1981, au titre des dépenses de fonctionnement, soit 30% environ des dépenses de fonctionnement de l'Etat; près de 87% de ces dépenses concerneraient les activités du MEN. En 1985, le système absorberait plus de 7 milliards de dirhams pour son seul fonctionnement. Ce montant est à comparer avec celui du PIB et en représenterait environ 7 ou 8%, ainsi qu'avec le budget de fonctionnement de l'Etat dont il constituerait 30,6%. Ces proportions semblent supportables, mais elles supposent, d'une part, que les hypothèses retenues concernant la croissance du PIB et du budget de fonctionnement de l'Etat se réalisent, d'autre part, que l'on conserve les coûts annuels actuels par élève ou étudiant dans les trois niveaux d'enseignement, coûts notoirement insuffisants pour dispenser un enseignement de qualité.

D. CONCLUSION

2.87 Plusieurs propositions ont été faites dans les deux chapitres précédents pour diminuer la charge que le système d'éducation-formation fait peser sur le budget, tant au plan des investissements qu'au plan du fonctionnement, et pour atteindre un équilibre plus satisfaisant entre besoins et ressources financières. Parmi ces propositions, il en est de fondamentales car elles impliquent la définition d'une stratégie fondée sur des choix: ce sont celles qui se réfèrent aux besoins en main-d'oeuvre.

2.88 En effet, la connaissance de ces besoins, à moyen et long termes, en cadres et personnel qualifié permettrait de déterminer des objectifs économiques, quantitatifs et qualitatifs, grâce auxquels (a) les effectifs à accueillir dans les différents établissements de formation, aussi bien qu'à l'entrée au deuxième cycle secondaire, pourraient être fixés sur la base de certaines hypothèses quant aux rendements; et (b) des filières pourraient être créées, modifiées ou supprimées et leur contenu adapté aux profils de sortie souhaitée. On disposerait ainsi de données de base permettant d'estimer, avec une certaine approximation du fait des aléas inhérents à tout effort de projection, les dépenses d'investissements et de fonctionnement entraînées par la satisfaction des objectifs économiques.

2.89 Par référence à ces données, des décisions importantes pour l'évolution du système d'éducation-formation pourraient être prises (telles que la modulation des effectifs et des programmes d'investissements selon les besoins en cadres et personnel qualifié, la modification du régime des bourses et des internats, l'institution d'un régime de prêts, le rythme de marocanisation du corps professoral) et les gains à en espérer seraient estimés.

LISTE DES ANNEXES

	<u>No.</u>
Programme d'investissements en enseignement - Plans 1978-80 et 1981-85	1
Evolution du budget du Ministère de l'éducation nationale en relation avec le produit intérieur brut et le budget de l'Etat (1973-81)	2
Evolution du produit intérieur brut du budget de l'Etat et du budget de l'Education nationale, 1973, 1977 à 1980	3
Répartition des dépenses de fonctionnement du Ministère de l'éducation nationale par niveau d'éducation et objet de dépenses, 1973-81:	
A. Valeurs absolues	4
B. En pourcentage	5
Coûts par année-élève en 1980 et 1981 et dépenses 1985 par niveau d'enseignement	6
Dépenses de fonctionnement du Ministère de l'éducation nationale par rapport aux dépenses de fonctionnement de l'Etat et du PIB, 1980-1981-1985	7

ANNEX 1. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN ENSEIGNEMENT - PLANS 1978-1980 ET 1981-1985

Modalité ou Ministère	Plan 1978-1980 (en millions de dirhams de 1978)			Plan 1981-1985 (en millions de dirhams de 1981)			X par Modalité ou Ministère
	Prévus	X Engagés	X Emissions	1981-1985	Au-delà	Total	
<u>Enseignement</u>	<u>3.347,0</u>	-	-	<u>9.448,1</u>	<u>2.552,9</u>	<u>12.001,0</u>	<u>100,0</u>
Pré-scolaire				-	-	-	-
Primaire				2.350,9	262,2	2.613,1	21,8
Secondaire Général				3.669,6	1.622,5	5.292,1	44,1
Secondaire Technique	2.906,5	97	83	534,5	327,3	861,8	7,2
Formation Personnel Enseignant				716,9	340,9	1.057,8	8,8
Services Communs				101,2	-	101,2	0,8
Universitaire	440,5	90	65	2.075,0	-	2.075,0	17,3
<u>Formation</u>	<u>497,0</u>	<u>81</u>	<u>65</u>	<u>2.146,8</u>	-	<u>2.146,8^{a/}</u>	<u>100,0^{a/}</u>
Travail et Formation Professionnelle	76,1	96	62	452,6	-	452,6	25,9
Tourisme	41,0	76	24	234,6	-	234,6	13,4
Agriculture et Réforme Agraire	87,3	71	70	151,2	-	151,2	8,7
Affaires Sociales et Artisanat	21,1	100	89	54,4	-	54,4	3,1
Jeunesse et Sports	-	-	-	67,2	-	67,2	3,8
Autres Ministères	271,5	79	70	786,8	-	786,8	45,1
Total	3,844,0	-	-	11.594,9	2.552,9	14.147,8	-

Source: Etabli par la Mission à partir d'éléments contenus dans le Plan 1981-1985.

^{a/} "Total Formation" comprend 400 millions de dirhams non affectés, la répartition par ministère a été calculée sur la base des crédits affectés (1.746,8 millions de dirhams).

**ANNEX 2. EVOLUTION DU BUDGET DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE (MEN)
EN RELATION AVEC LE PRODUIT INTERIEUR BRUT ET LE BUDGET DE L'ETAT (1973-1981)**

(en millions de dirhams courants)

Agrégat	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Produit Intérieur Brut^{a/}	24.915	33.602	36.393	41.012	49.761	55.154	62.043	70.024	-
Budget Etat	5.751,4	9.459,5	15.136,5	18.077,5	20.629,9	17.596,6	19.358,1	21.062,5	25.353,2
Fonctionnement	(3.513,2)	(6.122,9)	(8.848,5)	(8.213,5)	(8.885,5)	9.468,8	(10.622,2)	(12.634,5)	(15.356,6)
Investissement	(2.238,2)	(3.336,6)	(6.288,0)	(9.864,0)	(11.744,4)	(8.127,8)	(8.735,9)	(8.428,0)	(9.996,6)
Budget Ministère Education	1.198,4	1.453,5	1.897,7	2.547,8	3.027,9	3.094,7	3.869,2	4.045,4	4.816,7
Fonctionnement	(935,3)	(1.018,0)	(1.318,7)	(1.796,2)	(2.201,8)	(2.664,2)	(3.073,2)	(3.519,4)	(3.974,0)
Investissement	(263,1)	(435,5)	(579,0)	(751,6)	(826,1)	(430,5)	(796,0)	(526,0)	(842,7)
<hr/>									
<u>Budget Etat</u>									
<u>Produit Intérieur Brut</u>	23,1	28,2	41,6	44,1	41,5	31,9	31,2	30,1	-
<u>Budget Ministère Education</u>									
<u>Produit Intérieur Brut</u>	4,8	4,3	5,2	6,2	6,1	5,6	6,2	5,8	-
<u>Budget Ministère Education</u>									
<u>Budget Etat</u>	20,8	15,4	12,5	14,1	14,8	17,6	20,0	19,2	19,0
<u>Fonctionnement MEN</u>									
<u>Fonctionnement Etat</u>	26,6	16,6	14,9	21,9	24,8	28,1	28,9	27,9	25,9
<u>Investissement MEN</u>									
<u>Investissement Etat</u>	11,8	13,1	9,2	7,6	7,0	5,3	9,1	6,2	8,4

Sources: Etabli par la Mission sur la base d'éléments fournis par le Ministère du Plan et celui de l'Education Nationale.

^{a/} PIB estimés par le Ministère du Plan. Il s'agit des derniers chiffres disponibles: semi-définitifs pour 1979, provisoires pour 1980.

ANNEX 3. EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT DU BUDGET DE L'ETAT ET DU BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE

1973, 1977 à 1980

(En millions de dirhams constants de 1969a/)

Agrégat	1973	1977	1978	1979	1980	Croissance 1973-1977		Croissance 1977-1980		Croissance 1973-1980	
						Indice	Taux	Indice	Taux	Indice	Taux
							Annuel Moyen		Annuel Moyen		Annuel Moyen
<u>Produit Intérieur Brut</u>	<u>21.187</u>	<u>28.934</u>	<u>29.580</u>	<u>30.998</u>	<u>32.382</u>	<u>1,366</u>	<u>8,1</u>	<u>1,119</u>	<u>3,8</u>	<u>1,528</u>	<u>6,2</u>
<u>Budget Etat</u>	<u>4.890</u>	<u>11.994</u>	<u>9.435</u>	<u>9.670</u>	<u>9.742</u>	<u>2,453</u>	<u>25,2</u>	<u>0,812</u>	<u>- 6,7</u>	<u>1,992</u>	<u>10,3</u>
Fonctionnement	2.987	5.166	5.077	5.306	5.844	1,729	14,7	1,131	4,2	1,956	10,1
Investissement	1.903	6.828	4.358	4.364	3.898	3,588	37,6	0,571	-17,0	2,048	10,8
<u>Budget Ministère de l'Education</u>	<u>1.019</u>	<u>1.760</u>	<u>1.659</u>	<u>1.933</u>	<u>1.871</u>	<u>1,727</u>	<u>14,6</u>	<u>1,063</u>	<u>2,1</u>	<u>1,836</u>	<u>9,1</u>
Fonctionnement	795	1.280	1.428	1.535	1.628	1,610	12,6	1,272	8,2	2,048	10,8
Investissement	224	480	231	398	243	2,143	25,0	0,506	-20,3	1,085	1,2

Source: Etabli par la Mission sur la base d'éléments fournis par le Ministère du Plan et celui de l'Education Nationale.

a/ La conversion des dirhams courants en dirhams de 1969 a été faite en utilisant les déflateurs suivants:

1,000	1969
1,176	1973
1,720	1977
1,865	1978
2,002	1979
2,162	1980

**ANNEX 4. REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
PAR NIVEAU D'EDUCATION ET OBJET DE DEPENSE 1973-1981**

Valeurs Absolues

Modalité et Objet de Dépense	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	(en millions de dirhams courants)		
										Coefficient d'Elasticité 1973-1981 par rapport au Total des Dépenses du Ministère	Croissance en Dirhams constants	Indice
Supérieur	74,9	95,9	164,0	240,3	313,9	383,3	512,7	644,3	756,0	2,80	4,680	24,7
. Personnel	(22,5)	(39,2)	(56,2)	(78,9)	(120,9)	(150,8)	(182,4)	(222,6)	(304,3)	(3,85)	(5,383)	(27,2)
. Matériel	(52,4)	(56,7)	(107,8)	(161,4)	(193,0)	(232,5)	(330,3)	(421,7)	(451,7)	(2,35)	(4,379)	(23,5)
Secondaire	457,7	473,9	572,3	858,2	1.094,8	1.304,2	1.476,7	1.629,3	1.805,9	0,91	1,937	9,9
. Personnel	(414,4)	(429,1)	(499,6)	(774,4)	(1.014,7)	(1.223,5)	(1.386,8)	(1.518,1)	(1.692,5)	(0,95)	(1,993)	(10,4)
. Matériel	(43,3)	(44,8)	(72,7)	(83,8)	(80,1)	(80,7)	(89,9)	(111,2)	(113,4)	(0,50)	(1,397)	(4,9)
Primaire	402,7	448,2	582,4	697,7	793,1	976,7	1.083,9	1.245,7	1.412,0	0,77	1,683	7,7
. Personnel	(384,2)	(427,5)	(552,0)	(663,5)	(748,8)	(932,8)	(1.044,6)	(1.202,6)	(1.367,1)	(0,79)	(1,703)	
. Matériel	(18,5)	(20,7)	(30,4)	(34,2)	(44,3)	(43,9)	(39,3)	(43,1)	(44,9)	(0,44)	(1,268)	(3,5)
Ensemble	933,3	1.018,8	1.318,7	1.796,2	2.201,8	2.664,2	3.073,3	3.519,3	3.973,9	-	2,047	10,8
. Personnel	(821,1)	(895,8)	(1.107,8)	(1.516,8)	(1.884,4)	(2.307,1)	(2.613,8)	(2.943,3)	(3.363,9)	(0,95)	(1,950)	(10,0)
. Matériel	(114,2)	(122,2)	(210,9)	(279,4)	(317,4)	(357,1)	(459,5)	(576,0)	(610,0)	(1,34)	(2,744)	(15,6)

Sources: Etabli par la Mission sur la base d'éléments fournis par le Ministère de l'Education Nationale, ainsi que par le Ministère du Plan en ce qui concerne les déflateurs permettant la conversion des dirhams courants en dirhams constants.

**ANNEX 5. REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
PAR NIVEAU D'EDUCATION ET OBJET DE DEPENSE 1973-1981**

En Pourcentage

Modalité et Objet de Dépense	1973		1977		1978		1979		1980		1981	
Supérieur	8,0	100,0	14,3	100,0	14,4	100,0	16,7	100,0	18,3	100,0	19,0	100,0
. Personnel	(2,4)	(30,0)	(5,5)	(38,5)	(5,7)	(39,3)	(5,9)	(35,6)	(6,3)	(34,5)	(7,7)	(40,3)
. Matériel	(5,6)	(70,0)	(8,8)	(61,5)	(8,7)	(60,7)	(10,8)	(64,4)	(12,0)	(65,5)	(11,3)	(59,7)
Secondaire	48,9	100,0	49,7	100,0	48,9	100,0	48,0	100,0	46,3	100,0	45,5	100,0
. Personnel	(44,3)	(90,5)	(46,1)	(92,7)	(45,9)	(93,8)	(45,1)	(93,9)	(43,1)	(93,2)	(42,6)	(93,7)
. Matériel	(4,6)	(9,5)	(3,6)	(7,3)	(3,0)	(6,2)	(2,9)	(6,1)	(3,2)	(6,8)	(2,9)	(6,3)
Primaire	43,1	100,0	36,0	100,0	36,7	100,0	35,3	100,0	35,4	100,0	35,5	100,0
. Personnel	(41,1)	(95,4)	(34,0)	(94,4)	(35,0)	(95,5)	(34,0)	(96,4)	(34,2)	(96,5)	(34,4)	(96,8)
. Matériel	(2,0)	(4,6)	(2,0)	(5,6)	(1,7)	(4,5)	(1,3)	(3,6)	(1,2)	(3,5)	(1,1)	(3,2)
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
. Personnel	(87,8)	(87,8)	(85,6)	(85,6)	(86,6)	(86,6)	(85,0)	(85,0)	(83,6)	(83,6)	(84,7)	(84,7)
. Matériel	(12,2)	(12,2)	(14,4)	(14,4)	(13,4)	(13,4)	(15,0)	(15,0)	(16,4)	(16,4)	(15,3)	(15,3)

Source: Etabli par la Mission sur la base d'éléments fournis par le Ministère de l'Education Nationale, ainsi que par le Ministère du Plan en ce qui concerne les déflateurs permettant la conversion des dirhams courants en dirhams constants.

ANNEXE 6. COUTS PAR ANNEE-ELEVE EN 1980 ET 1981 ET DEPENSES 1985 PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

Modalité et Objet de Dépense	1980		1981			1985		
	Dépenses en millions de DH 1980	Effectifs a/ en milliers d'élèves	Coûts DH 1980	Coûts DH 1981 b/	Effectifs a/ en milliers d'élèves	Dépenses c/ en millions de DH 1981	% par modalité	% par objet de dépense
Supérieur	644,3	-	6.892	7.444	-	1.388,9	22,2	100,0
Personnel	222,6	78,5	2.836	3.063	156,2	478,4	-	34,4
Bourses et cités universit.	387,6	107,0 ^{d/}	3.622	3.912	214,0 ^{d/}	837,2	-	60,3
Matériel	34,1	78,5	434	469	156,2	73,3	-	5,3
Sécondaire (ensemble)	1.629,3	-	-	-	-	2.880,9	46,0	100,0
Personnel ^{e/}	1.371,0	-	-	-	-	2.229,2	-	77,4
Traitements-élèves-bourses -internat	219,8	-	-	-	-	571,7	-	19,8
Matériel ^{e/}	38,5	-	-	-	-	80,0	-	2,8
Secondaire (établissements)	1.440,2	703,5	2.047	2.211	1.041,3	2.302,3	(36,8)	100,0
Personnel	1.341,9	703,5	1.907	2.060	1.041,3	2.145,1	-	93,2
Bourses-internat	72,8	703,5	104	112	1.041,3	116,6	-	5,1
Matériel ^{e/}	25,5	703,5	36	39	1.041,3	40,6	-	1,7
Secondaire (ENS)	46,32	3,19	14.520	15.682	13,64	213,9	(3,4)	100,0
Personnel ^{e/}	4,63	3,19	1.431	1.567	13,64	21,4	-	10,0
Traitements élèves	38,54	3,19	12.082	13.049	13,64	178,0	-	83,2
Matériel	3,15	3,19	987	1.066	13,64	14,5	-	6,8
Secondaire (CPR)	142,77	7,95	17.939	19.396	18,8	364,7	(3,8)	100,0
Personnel ^{e/}	24,53	7,95	3.086	3.333	18,8	62,7	-	17,2
Traitements élèves	108,50	7,95	13.648	14.740	18,8	277,1	-	76,0
Matériel	9,74	7,95	1.225	1.323	18,8	24,9	-	6,8
Primaire (ensemble)	1.245,8	-	-	-	-	1.988,1	31,8	100,0
Personnel ^{e/}	1.167,1	-	-	-	-	1.832,4	-	93,2
Traitements élèves-bourses -internat	44,5	-	-	-	-	80,4	-	4,0
Matériel	34,2	-	-	-	-	55,3	-	2,8
Primaire (établissements)	1.165,4	2.015,2	578	624	2.936,8	1.832,6	(29,3)	100,0
Personnel	1.125,0	2.015,2	538	603	2.936,8	1.770,9	-	96,6
Bourses-cantines scolaires -internat	9,0	2.015,2	4	4	2.936,8	11,8	-	0,7
Matériel ^{e/}	31,4	2.015,2	16	17	2.936,8	49,9	-	2,7
Primaire (CFI)	80,37	4,84	16.605	17.933	8,67	155,5	(2,5)	100,0
Personnel ^{e/}	42,12	4,84	8.702	9.398	8,67	81,5	-	52,4
Traitement des élèves	35,47	4,84	7.329	7.913	8,67	68,6	-	44,1
Matériel	2,78	4,84	574	620	8,67	5,4	-	3,5
Total arrondi	3.519,4	-	-	-	-	6.257,9	100,0	100,0
Personnel ^{e/}	2.760,7	-	-	-	-	4.560,0	-	72,9
Traitements élèves-bourses -cantines-internat	651,9	-	-	-	-	1.489,3	-	23,8
Matériel	106,8	-	-	-	-	208,6	-	3,3

a/ Pour chacune des années civiles considérées on a estimé des effectifs théoriques composés des deux tiers des effectifs de l'année scolaire s'achevant lors de cette année civile et d'un tiers des effectifs de l'année scolaire commençant lors de cette année civile.

b/ Les coûts de 1981 ont été estimés en appliquant aux coûts de 1980 un coefficient de 1,08 (hypothèse d'une dépréciation monétaire de 8% entre 1980 et 1981). Il s'agit de coûts fictifs, utiles pour les projections de dépenses mais qui ne respectent pas la répartition par objet de dépense du budget de 1981. Il a été procédé ainsi faute de posséder tous les éléments qui auraient permis de calculer directement les coûts de 1981.

c/ La dépense de 1985 a été calculée sur la base des coûts estimés pour 1981 et, par conséquent, en dirhams de 1981.

d/ En plus des étudiants des universités nationales, bénéficient également de ces bourses les étudiants en formation à l'étranger et les étudiants dans les différents établissements de formation des cadres hors du ministère de l'Education nationale.

e/ Le traitement des élèves des ENS, CPR et CFI a été retiré de la rubrique "Personnel", les dépenses des bourses, cités universitaires, internat et cantines scolaires ont été retirés de la rubrique "Matériel" pour constituer une rubrique spécifique.

**ANNEX 7. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
PAR RAPPORT AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT
ET DU PRODUIT INTERIEUR BRUT
1980-1981-1985**

Agrégats	En millions de dirhams courants		En millions de dirhams de 1981	
	1980	1981	1985	
			Hypothèse Haute	Hypothèse Basse
Produit Intérieur Brut	70.024	78.000	100.000 ^{a/}	87.500 ^{b/}
Fonctionnement Budget Etat	12.635	15.357	23.400 ^{c/}	23.400 ^{c/}
Fonctionnement Budget Education	3.519	3.974	6.260	6.260
dont : Primaire	1.246	1.412	1.990	1.990
Secondaire	1.629	1.806	2.880	2.880
Supérieur	644	756	1.390	1.390
Fonctionnement Budget Etat	X	X	X	X
Produit Intérieur Brut	18,1	19,7	23,4	26,7
Fonctionnement Budget Education				
Produit Intérieur Brut	5,0	5,1	6,3	7,2
Fonctionnement Budget Education				
Fonctionnement Budget Etat	27,9	25,9	26,7	26,7

Source: Etabli par la Mission à partir des projections contenues dans le Plan 1981-1985 et d'hypothèses formulées par elle-même.

a/ Projection du Plan: croissance annuelle de 6,5% sur la base d'un PIB 1981 "normal" de 78 milliards de dirhams.

b/ Hypothèse de la Mission: croissance zéro en 1981 et 1982, croissance annuelle de 5% en 1983, 1984 et 1985. Le calcul du PIB de 1981 a été fait sur la base de celui de 1980 affecté du coefficient 1,08 pour tenir compte de la dépréciation monétaire supposée entre 1980 et 1981.

c/ Hypothèse de la Mission: croissance selon le coefficient d'élasticité des dépenses de fonctionnement de l'Education par rapport aux dépenses de fonctionnement de l'Etat - période 1973-1980 (1,096).